

LE COIN *Médiation Animale*

TÉMOIGNAGE DE MÉDIATION CANINE EN EHPAD

Voilà maintenant presque 6 ans (plus de 800 séances) que j'anime des ateliers thérapeutiques de médiation canine (T.A.A.) en maison de retraite pour des groupes de 6 à 7 maximum. Les séances sont hebdomadaires d'une durée d'environ 1 h. Les participants sont choisis par l'équipe médicale de l'établissement ; la priorité est donnée aux Alzheimer profonds (en général, ceux qu'on ne peut plus intégrer dans quelque activité que ce soit). Un paramédical de l'équipe (psychologue, psychomotricienne, ergothérapeute, A.M.P.,...) co-anime chaque séance avec moi.

Le cadre est associatif (bénévoles). Aucune rémunération, seuls les frais sont remboursés. Pour l'instant, les revenus de l'association sont les participations des Ehpads, la formation, le comportementalisme et l'éducation canine). L'association ne bénéficie d'aucune subvention.

VOILÀ LES CONDITIONS MINIMALES QU'IL NOUS SEMBLE NÉCESSAIRES DE RÉUNIR POUR CE GENRE D'ACTIVITÉ

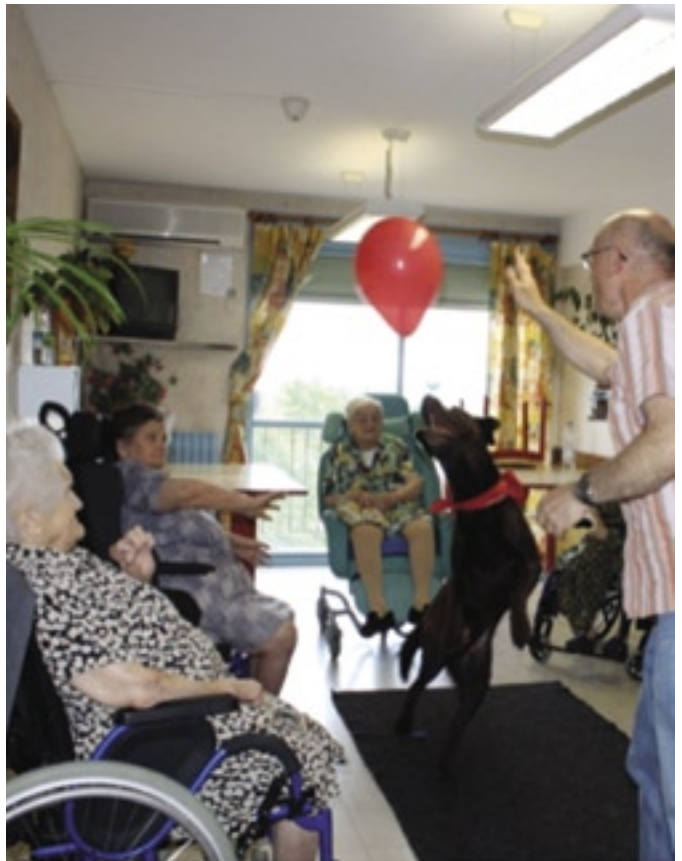
- 1/ Avoir un ou plusieurs chiens bien socialisés (si un seul, pas plus d'une séance par jour).
- 2/ Avoir une batterie d'exercices physiques interactifs ; le caressage, brossage, nourrissage, etc. ne suffisent pas car pas assez stimulants. Les exercices cognitifs sont impossibles avec des Alzheimer profonds.
- 3/ Séance hebdomadaire si Alzheimer profonds*.
- 4/ **Co-animer** avec un membre de l'équipe médicale de l'établissement.
- 5/ Être très attentif en permanence à l'état « émotionnel » du chien, non seulement pour son bien-être mais aussi pour la qualité de l'interaction avec les participants
- 6/ Respect scrupuleux des mesures d'hygiène concernant les participants, les animaux utilisés, le matériel.
Attention : Les résidents peuvent aussi contaminer le chien; nettoyage des mains au gel hydro-alcoolique après, **mais aussi avant la séance** ; j'en ai fait l'amère expérience pour ne pas l'avoir prévu lors d'une petite épidémie de conjonctivite.
- 7/ L'introduction d'autres animaux à ce moment est bien sûr un plus (2^e chien, chat, lapin, etc.) mais cela augmente d'autant les frais d'entretien et le nombre de suivis vétérinaires. Ces animaux ne doivent présenter aucun risque pour les résidents et leur utilisation couverte par l'assurance de l'intervenant.

8/ Le chef d'établissement et l'intervenant signent une convention fixant les conditions d'intervention et de dédommagement. Il doit être fait mention des contrats d'assurance respectifs.

** A ce stade de la maladie, cette rythmicité favorise le repérage temporel et l'activation optimale des mémoires procédurale et émotionnelle. La stimulation de ces mémoires dépend aussi de l'importance de l'imprégnation à l'humain dont le chien a bénéficié dans son jeune âge (entre 0 et 6 mois).*

MON AVIS SUR LA FORMATION DE STAGIAIRES EN MÉDIATION CANINE

a) **Il faut acquérir une très bonne connaissance de l'éthogramme du chien.** Différents animaux peuvent être intégrés dans une séance de médiation animale, mais la proximité très ancienne du chien avec l'être humain (on parle maintenant de 100 000 ans) en fait un médiateur insurpassable. Un diplôme de comportementaliste ou d'éducateur canin représente un plus mais n'est pas nécessaire.





b) Une formation médicale non plus. Les EHPAD disposent d'un personnel qualifié, et qui en plus, connaît les résidents et leurs pathologies.

Est-ce honnête de la part de certains formateurs de prétendre former en 1, 2 voire 3 semaines des stagiaires aux pathologies mentales du grand âge, alors que les psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes ont suivi au moins 4 ans d'étude ?

Une dizaine de formations en médiation animale sont proposées sur le web ; toutes prétendent inclure de la pratique. Comment se fait-il qu'aucun témoignage de médecins ou de para-médicaux relatif à l'expérience de ces formateurs ne soit mis en ligne ?

Je n'ai pu consulter ce genre de rapports que sur des sites canadiens.

Ceux qui ont été publiés par le personnel soignant qui m'accompagne sont disponibles sur :

<http://www.canithérapie.com/médecins/>

c) Cette formation doit inclure la pratique en situation réelle en présence des animateurs habituels et avec un chien déjà rôdé à ce genre d'atelier. (Il n'est pas possible d'utiliser les chiens des stagiaires en situation réelle pour des raisons d'assurance et de préparation insuffisante ; il faut environ un mois pour rendre opérationnel un chien déjà bien socialisé.)

d) Pour conclure, il est bien évident que tous ceux qui interviennent dans les Ehpads n'apportent que du bonheur avec leurs animaux que ce soit comme bénévoles ou en étant rémunérés et quelle qu'en soit la

fréquence. Les personnes âgées n'ont jamais trop de visites. Je pense cependant, que le terme de chien médiateur devrait être réservé aux chiens spécialement préparés pour des ateliers thérapeutiques hebdomadaires, le maître étant formé **pour comprendre** les réactions de son chien pendant la séance. Sinon, on tombe facilement dans l'anthropomorphisme et toutes les conclusions erronées qui en découlent du point de vue la gestion du chien et de sa bonne médiation. Ce que le chien perçoit est à des « années-lumières » des préoccupations de l'équipe d'animation.

ET L'AVENTURE CONTINUE

Le 27 mai 2013, je complète mon activité de visiteur de prison (depuis 2007) au Centre de Détention de Bédénac (17) en y introduisant mon chien. En 2009, une demande du SPIP avait été faite à l'administration pénitentiaire pour de la médiation canine. Je n'ai jamais su pourquoi elle avait été refusée.

Dans un premier temps, le cadre est celui de chien visiteur même si la directrice m'a fait prendre contact avec la psychologue.

Aucune participation financière du CD n'est prévue.

Toute évolution de cette expérience apparaîtra sur le site à la page :

<http://www.canithérapie.com/accueil/qui-suis-je/>

ROLAND RENARD

COMPORTEMENTALISTE ET ÉDUCATEUR CANIN
FORMATEUR AGRÉÉ ET ANIMATEUR EN T.A.A.

